

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Denis BADON, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Daniel CHARVAZ, Christel DUMONT, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Isabelle MORLOT, Jean RONZATTI, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Daniel CHARVAZ), Aurore MINISTROT (pouvoir à Nathalie BIBOLLET), Christian COMBAZ (pouvoir à Alain FINA)

Secrétaire de séance : Daniel CHARVAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2014.

Thierry RANGONE souhaite apporter des modifications à ce compte rendu sur le point évoqué en questions diverses « compte rendu sur les syndicats auxquels appartient la Commune », comme suit :

Thierry RANGONE indique qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) va se substituer au syndicat ARLYSERE et au SIVU SCOT ARLYSERE (Schéma de Cohérence Territoriale).

Il reprendrait les compétences des deux syndicats (soutien des collectivités par les contrats territoriaux...) et les règles de gouvernance y seraient simplifiées : ce sont les Communautés de Communes qui seront seules adhérentes, et non plus les Communautés de communes et les communes comme actuellement dans les 2 syndicats précités.

Ce PETR serait composé de 74 délégués, dont 18 issus de la CCHCS.

Au sein de ce dernier EPCI se posera la question de l'organisation / de la structure de la représentativité. A ce jour les premières approches évoquées en bureau de la CCHCS, établirait la représentativité de l'EPCI sur la base d'un délégué par commune (11 postes) avec ensuite une représentation proportionnellement à la population par commune pour les 7 postes restant (peut-être 3 membres pour Frontenex).

Le règlement de ce PETR et la dissolution d'ARLYSERE et du SIVU SCOT seront actés mi-2015.

Thierry RANGONE laisse entendre que c'est peut être une première étape vers une grande intercommunalité à l'échelle du bassin Albertvillois.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à apporter au compte rendu de la réunion du 12 décembre 2014.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de diagnostics énergétiques dans les bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette modification.

Daniel CHARVAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

En préambule à cette réunion, Jean-Paul GIRARD souhaite faire un retour sur le problème survenu la veille dans le secteur du Clos de la Prairie. En effet, suite au signalement d'odeurs de gaz suspectes par les habitants de ce lotissement, les services de secours et de sécurité, ainsi que GRDF, sont intervenus.

L'odeur émanait finalement du dépôt TOTALGAZ, qui avait bien opéré une manœuvre en fin d'après-midi, mais qui, d'après leur avis, n'aurait pas dû engendrer un tel ressenti olfactif.

Les élus décident de rencontrer rapidement TOTALGAZ afin de faire le point et de définir un mode de pré-alerte en cas d'évènement similaire.

TRAVAUX

Résolution des problèmes acoustiques du restaurant scolaire : choix des travaux à réaliser

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD – Thierry RANGONE

Monsieur le Maire rappelle la réunion sur site du 19 janvier avec les membres de la Commission Travaux afin de définir la nature des travaux à réaliser pour améliorer l'acoustique du restaurant scolaire.

Il fait part des deux propositions techniques et financières permettant la pose d'un faux-plafond dans la salle du restaurant scolaire en vue d'améliorer l'acoustique de cet espace :

- Pose du faux plafond en dessous des entrants : 4939,80 € HT / 5927,76 € TTC
- Pose du faux plafond en dessus des entrants : 3331,00 € HT / 3997,20 € TTC

Techniquement, Thierry RANGONE complète en rappelant les résultats de l'étude acoustique réalisée par le cabinet IN SITU :

- Valeurs des mesures globales de réverbérations à différentes fréquences, en l'état actuel des aménagements : 0,82s à 0,86s. Bien que satisfaisant aux normes, dans le contexte actuel ces valeurs n'en sont pas moins porteuses d'inconfort.
- Valeur moyenne projetée avec établissement du faux plafond en dessous des entrants des fermes de la charpente : 0,40s
- Valeur moyenne projetée avec établissement du faux plafond en dessus des entrants des fermes de la charpente : 0,48s

Il précise qu'au montant de l'option retenue, il conviendra d'ajouter les coûts visant aux modifications à intervenir sur l'installation des luminaires, la modification des infrastructures de chauffage (déplacement des bouches d'insufflation / de reprise d'air chaud, prolongement des conduits concernés), voire la reprise des suspentes et éléments d'isolation existants (si pose en dessous des entrants).

Thierry RANGONE fait part de la proposition de la commission des travaux, à savoir :

- Adopter la pose du faux plafond en dessus des entrants des fermes de charpente.
- Solliciter les entreprises ayant exécuté les travaux du bâtiment, afin qu'elles transmettent les devis relatifs aux travaux complémentaires sur les installations d'électricité et de chauffage.

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal entérine cette proposition de pose d'un faux-plafonds dessus des entrants des fermes de charpente, avec une réalisation souhaitée durant les vacances scolaires d'avril 2015.

Point sur les problèmes thermiques du Centre Médical

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire fait un point sur les suites de l'intervention de l'entreprise CHAUFFROID et le bureau d'études fluides au Centre Médical qui ont consisté, en décembre 2014, à :

- remplacer des modules de régulation de débit de la ventilation
- remplacer les thermostats qui a priori n'étaient pas adaptés
- régler les problèmes de bruit de la ventilation dans certaines pièces.

Thierry RANGONE complète en indiquant que selon les informations transmises par les professionnels, des difficultés semblent persister en dépit des améliorations enregistrées.

Une réunion sera fixée de sorte à dresser le bilan des interventions, évaluer leurs effets, affiner si besoin les réglages en matière de régulation, et rappeler aux personnels intéressés le mode de fonctionnement des matériels installés.

Il est rappelé que les mesures adoptées visent à résoudre les difficultés éprouvées en période hivernale et que dans un second temps, il conviendra de s'attacher à améliorer l'inconfort durant la saison estivale.

Alain FINA s'interroge sur les garanties.

Jean-Paul GIRARD indique que la garantie de parfait achèvement de l'entreprise CHAUFFROID a été prolongée d'une année.

Point sur le dossier de requalification de la rue de Princens

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD présente le nouveau projet du maître d'œuvre en charge de l'opération, le Bureau d'Etudes SITES. Il indique qu'avant un chiffrage, il conviendra de vérifier avec le Syndicat des Eaux du Fayet les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable, la conformité des bornes incendie et de s'attacher à obtenir les accords fonciers nécessaires.

Thierry RANGONE rappelle que le projet d'aménagement vise à :

- établir un cheminement dédié aux piétons dans la continuité du trottoir existant en première partie de la voie,
- assurer la reprise des eaux pluviales au regard des aménagements de surface envisagés,
- asseoir plus globalement, et de façon aussi rationnelle que possible, la gestion des différents usages du domaine public.

Cette opération est conduite en concertation avec les gestionnaires des réseaux échappant à la compétence communale (SIARA, SIEF) de sorte à tendre, si nécessaire, vers une coordination des interventions.

Il souligne que compte tenu des caractéristiques d'emprise du domaine public, l'aménagement du trottoir au droit de la propriété / ancienne usine du Poyet, impacte cette dernière. Sauf à renoncer à l'aménagement du trottoir, ou à rétrécir considérablement la largeur des voies de circulation, il conviendra de négocier avec les propriétaires.

Noël CADET s'interroge sur l'opportunité de créer des trottoirs car les promeneurs, du fait de la circulation peu dense et de la configuration actuelle, utilisent la route. Il souligne également que du fait de l'étroitesse de la voie, la création de trottoirs gênera les périodes de déneigement et nécessitera sûrement son évacuation avec des incidences financières non négligeables pour la commune.

Denis BADON et Jean-Paul GIRARD échangent sur la nature de la séparation piétons/automobilistes : trottoirs avec bordures, simple marquage au sol, caniveaux...

Pour sa part, Alain FINA indique qu'une réfection d'une rue comme celle de Princens doit nécessairement s'accompagner de la création de trottoirs pour sa sécurisation.

Thierry RANGONE conclut ses échanges en constatant que le Conseil Municipal n'est pas prêt sur ce dossier et qu'il est impératif de redéfinir les objectifs à atteindre, avant de demander au maître d'œuvre d'entrer dans l'avant-projet définitif.

Il restera également le dossier des acquisitions foncières à régler (amiable, négociation foncière...).

Réhabilitation de l'appartement de la cure

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire fait un rendu de la visite de la commission des travaux, le 19 janvier dernier, dans l'appartement situé au 1^{er} étage de la cure, avec un détail des futurs travaux à entreprendre.

Les grands principes d'aménagement sont les suivants :

- Aménager le logement en conservant deux chambres, et en disposant d'un séjour, ainsi que d'une cuisine / coin repas.

- Aménager la cuisine dans l'actuelle salle de repas.

- Conserver la cuisine actuelle en arrière cuisine, de sorte à servir de rangement, et susceptible de recevoir des équipements lave-linge, placards ou rayonnages.

Sur ces principes, la commission propose les travaux suivants :

- Suppression du garde-corps en partie haute de la cage d'escaliers / entrée, et aménagement d'une cloison avec pose d'une porte (incluant oculus) afin d'isoler l'entrée du reste de l'appartement.

- Ouverture d'une liaison entre la salle destinée à la cuisine, et le séjour, moyennant démolition de la cloison (élément non porteur), reprise de plâtrerie, reprise de parquet / revêtement de sol de chacune des pièces afin d'en assurer la continuité.

Thierry RANGONE fait part d'une option à affiner qui consiste en la suppression d'une partie de cloison entre le séjour et la partie de couloir redéfinie par le montage de la cloison en partie haute des escaliers.

Il indique les travaux qui seront réalisés par les services techniques et les opérations qui seront externalisées.

Denis BADON demande si les devis seront établis pour l'élaboration budgétaire.

Point sur la consultation liée aux audits énergétiques sur les bâtiments communaux

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Jean-Paul GIRARD indique que l'ouverture des plis a eu lieu ce jour.

Thierry RANGONE rappelle que 7 bureaux d'études ont été invités à répondre à la consultation lancée en décembre 2014 mais qu'un seul a transmis une offre, le cabinet CYTHELIA.

Après une analyse de son offre, et s'il remplit les conditions fixées, ce bureau d'études devra réaliser des audits énergétiques à l'école maternelle, à la salle polyvalente et au gymnase des coquelicots, préalable indispensable à d'éventuels travaux.

Thierry RANGONE détaille son offre :

- réalisation de 3 audits : 15 204 € TTC

- phases d'accompagnement dans la consultation d'un maître d'œuvre pour les 3 dossiers : 12 972 € TTC

Point sur la consultation liée à l'aménagement d'aires de jeux

Rapporteur : *Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE indique qu'une consultation a été lancée en décembre 2014 avec une ouverture des offres le 23 janvier après-midi, pour la réhabilitation de l'aire de jeux du parc de la mairie et la création d'une aire de jeux au clos de la prairie.

5 offres ont été reçues mais nécessiteront une analyse technique et financière, avant qu'un choix soit opéré. La réalisation est prévue pour ce printemps.

Travaux divers

Rapporteur : *Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE fait un point complet sur la commission des travaux qui s'est tenue le 19 janvier.

➤ Remise aux normes électriques de l'Eglise

Les devis de deux entreprises locales ont été réceptionnés en mairie et nécessiteront une visite sur site avant une prise de décision.

➤ Dos d'âne de la Rue du Clos de la Prairie

Thierry RANGONE indique que les ouvrages réalisés fin décembre par l'entreprise SERTPR ne sont pas satisfaisants et ne sont pas conformes aux normes d'aménagement concernant ce type d'ouvrage.

Jean-Paul GIRARD indique qu'un rabotage a eu lieu ce jour et qu'il conviendra de juger de sa pertinence.

Cette intervention devra être complétée impérativement par :

- la réalisation de signalisation horizontale / marquage au sol des « dents de requin »
- la pose de la signalisation verticale

➤ Aménagements de la rue des Tilleuls

Thierry RANGONE indique l'avancement du dossier portant **modification des infrastructures dédiées aux eaux pluviales**.

Le bureau d'études SAFEGE élabore un nouvel avant projet, visant le remplacement du collecteur d'eaux pluviales actuellement en diamètre 600 mm, par des conduites en diamètre 800 mm. Il est rappelé que l'emprise du chantier s'étend de l'aval du passage à niveau, à la voie d'accès de la ZI n°3.

Il précise que SAFEGE doit faire le point avec les divers gestionnaires des réseaux, afin d'intégrer les contraintes qui seront générés en phase de chantier :

- incidence de la profondeur des fouilles à réaliser sur la tenue / la stabilité des réseaux existants conservés
- incidence de l'ouverture en gueule des tranchées sur les conditions d'exploitation de la route départementale,
- contraintes imposées par le conseil Général, quant aux conditions de restitutions des structures de la voirie,

Thierry RANGONE indique le démarrage du dossier portant **sur les aménagements de surface**.

Une première réunion de travail avec le maître d'œuvre attributaire du marché, ETEC, a eu lieu le 09/01/2015. Sur le fondement des pièces du marché qui servent de base aux échanges, puis lors d'une visite du site, cette réunion a permis :

- de rappeler les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du projet, plus particulièrement en ce qui concerne les aspects touchant à la sécurité des usagers,
- d'indiquer les contraintes observées au droit des intersections avec la rue du Boulodrome, et la rue de la Gare,
- d'évoquer la volonté de créer du stationnement, dans la mesure des possibilités offertes par l'emprise du domaine public,
- de souligner auprès du maître d'œuvre, la nécessité d'inscrire la réflexion en coordination avec
 - ✓ SAFEGE, pour ce qui concerne le réseau d'eaux pluviales que la commune doit reprendre,
 - ✓ le SIARA et le SIEF, pour ce qui concerne les infrastructures qui échappent à la compétence communale,
 - ✓ les services du Conseil Général, pour le contenu des aménagements qui affecteront la RD.

Thierry RANGONE indique que le Conseil Municipal devra mener une réflexion importante sur le choix des aménagements et orientations qui guideront cette opération.

Alain FINA demande si Réseau Ferré de France sera associé.

Thierry RANGONE indique que la voie ferrée ne sera pas impactée.

➤ Déplacement d'un muret – rue Joseph Pillet

Thierry RANGONE rappelle que dans le cadre de la finalisation des aménagements de l'axe des rues Joseph Pillet / Joseph Piquand, il est rappelé que le Conseil Municipal avait décidé de surseoir en période hivernale, à la réalisation des travaux aux abords d'une propriété.

Suite à la procédure de déclaration d'utilité publique, et à l'arrêté préfectoral en actant le bien fondé, il convient que la commune finalise les travaux projetés qui emportent :

- le déplacement du mur délimitant le jardin d'une propriété, conformément à la nouvelle emprise du domaine public,
- l'achèvement des prestations de voirie destinées à assurer la continuité du cheminement piétonnier, au raccord du plateau surélevé.

➤ Mur du cimetière

L'assurance de l'entreprise Moulin TP doit normalement verser à la commune, l'indemnité compensatrice des malfaçons survenues sur la partie externe du mur d'enceinte du cimetière repris dans le cadre du marché de 2011.

Une somme de 23 000,00 € est attendue, susceptible d'être majorée, car l'expert (intervenant en défense des intérêts de Moulin TP) a demandé à l'entreprise DELEANI un chiffrage pour reprendre une partie de la face interne du mur.

➤ Rue du Baron Angleys et Rue du bois de l'Ile

En perspective et dans l'attente des intentions du SIARA, visant la mise en séparatif des infrastructures d'assainissement sur cette voie, il convient que la commune effectue une inspection visuelle (passage caméra) afin d'opérer un diagnostic du collecteur unitaire existant.

Cette intervention est destinée à vérifier la possibilité de conserver la conduite pour les seuls besoins relatifs aux eaux pluviales, et de définir les éventuels travaux à engager.

Alain FINA, délégué de la Commune au SIARA, indique que ces opérations sont planifiées sur 2015.

➤ Aménagement du bâtiment de la Mairie

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail au sein de la mairie, une réflexion doit être menée sur le principe d'une étude de faisabilité, destinée à :

- établir un diagnostic
- définir des objectifs,
- rechercher / définir des moyens,
- fixer les limites d'intervention,

Une association liée à une école d'architecture a été sollicitée pour connaître son intérêt de travailler sur un tel sujet / projet, et la commune est en attente de sa réponse.

Laurent VERNAZ indique qu'il convient que les élus se mettent d'accord sur les objectifs finaux pour pouvoir avancer.

Thierry RANGONE indique disposer d'une première approche financière quant à la réalisation d'une étude de faisabilité, ce qui est intéressant pour le budget.

URBANISME

Point sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Thierry RANGONE indique que la consultation en vue de recruter un bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du PLU a été lancée mi-janvier avec un retour des offres pour le 27 février et des auditions le 27 mars.

FINANCES

Demande de subvention pour l'aménagement d'aires de jeux auprès du Département au titre du FDEC

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département, au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC), pour l'aménagement des aires de jeux dans le parc de la Mairie et au Clos de la Prairie.

Après ouverture des plis, il est proposé de solliciter une subvention sur les bases suivantes :

- Aire de jeux du Parc de la Mairie : 43 000 € HT
- Aire de jeux du Clos de la Prairie : 24 000 € HT

Denis BADON estime que le montant de l'opération est très élevé en cette période de restriction budgétaire. Stéphanie SANCHEZ indique que ce sont des équipements importants pour la population.

Sandrine POIGNET précise que cela, au même titre que le skatepark en 2011, concourt à la politique communale en faveur de la jeunesse.

Thierry RANGONE et Laurent VERNAZ indiquent que ce sont des choix à faire par la collectivité.

Thierry RANGONE précise qu'il est nécessaire que la démarche du Conseil Municipal soit sincère quand il sollicite une demande de subvention, car cela peut bloquer des opérations sur d'autres collectivités qui ne pourraient avoir eu le bénéfice de subventions.

Noël CADET conclut en indiquant que le Conseil Municipal ne serait pas crédible s'il demandait une subvention sur ce dossier bien avancé, sans le finaliser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Département, au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC), pour l'aménagement des aires de jeux dans le parc de la Mairie et au Clos de la Prairie et de solliciter une autorisation de commencement des travaux avant obtention de la subvention.

Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de diagnostics énergétiques

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Laurent VERNAZ

Jean-Paul GIRARD fait part de l'ouverture des plis ce jour, pour la réalisation d'audits énergétiques sur 3 bâtiments communaux.

Il rappellera la consultation lancée auprès de 7 bureaux d'études et la réception d'une seule offre du cabinet CYTHELIA pour un montant de :

- 12 670 € HT pour la réalisation des audits

- 10 810 € HT pour l'accompagnement dans le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'exécution des travaux.

Il propose de solliciter une subvention sur une base de 23 480 € HT auprès de l'ADEME au taux le plus élevé avec une demande de dérogation pour commencer les études avant obtention de la subvention, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

A 20h25, Christel DUMONT quitte la séance.

INTERCOMMUNALITE

Signature d'un avenant de prolongation avec ARLYSERE de la convention de mise à disposition de services pour la réalisation des contrôles réglementaires de conformité

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire rappelle la signature d'une convention avec ARLYSERE afin que ce syndicat mette à disposition de la Commune, un agent pour réaliser les contrôles réglementaires de conformité liés aux autorisations du droit des sols (déclaration préalable, permis de construire notamment) selon le Code de l'urbanisme.

Il indique qu'ARLYSERE propose de signer une prorogation d'une année pour l'exercice de cette mission, conformément à la convention que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer.

Noël CADET est surpris de proroger pour une année avec ARLYSERE alors que le syndicat doit être dissous sous 6 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

Adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de FRONTENEX est membre de la CCHCS et adhérente du Syndicat mixte ouvert Arlysère.

Les Conseils Syndicaux du Syndicat Arlysère et du SIVU SCOT, par délibérations en date du 19 novembre dernier, puis le Conseil Communautaire de la CCHCS par délibération du 18 décembre dernier, se sont prononcés favorablement pour :

- la création du Syndicat mixte fermé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Arlysère – PETR Arlysère » regroupant les 4 Communautés de Communes : Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie (CCHCS), Communauté de Communes du Beaufortain (CCB) et Communauté de Communes du Haut Val d'Arly (Com'Arly) à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- la dissolution du Syndicat mixte ouvert Arlysère au 30 juin 2015 avec transfert des compétences, du personnel, de l'actif et du passif au PETR Arlysère ;
- la dissolution du Syndicat SIVU SCOT au 30 juin 2015 avec transfert de la compétence de l'actif et du passif au PETR Arlysère.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) - tel que l'a prévu la Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) - est un Syndicat mixte fermé regroupant, sur un territoire sans enclave, des EPCI à fiscalité propre (Communautés de Communes).

Ce PETR doit, dans les 12 mois suivant sa mise en place élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent.

Cette nouvelle organisation territoriale correspond éminemment au souhait du territoire Arlysère de revoir l'organisation de la gouvernance et de se doter, tout en préservant l'échelon communal et celui des 4 Communautés de Communes, d'un outil commun permettant de poursuivre la concertation et de construire un projet de territoire à l'échelle d'Arlysère. Elle s'inscrit pleinement dans les orientations du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Ainsi, les statuts du PETR Arlysère (joints en annexe) prévoient :

L'objet du PETR Arlysère :

1. Elaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent, définissant l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, environnemental, culturel et social et les actions en matière d'aménagement de l'espace, de déplacement, de développement économique, et toute autre action d'intérêt territorial.
Sur proposition du Conseil Syndical du PETR Arlysère, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pourront être associés à l'élaboration du projet du territoire.
2. Etre le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires et à ce titre porter les différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe (CTS3G, CDDRA, dispositifs thématiques tels que le Projet Stratégique de Développement Rural (PSADER), le Plan Pastoral Territorial (PPT), la Convention Stations Durables...).
3. Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : assurer le suivi, les révisions/modifications du document en cohérence avec les évolutions règlementaires et les enjeux de développement.
4. Conduire la coordination des politiques d'aménagement, de développement économique et commercial du territoire, et de développement touristique en cohérence avec le SCoT.
5. Conduire les études préalables et la concertation nécessaires avec les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) pour un développement de l'offre de transports sur le territoire (transports collectifs, co-voiturage, modes doux, etc...).
6. Conduire les études et la concertation nécessaires avec les collectivités pour la préparation et la mise en œuvre des Programmes Locaux d'Habitat (PLH) en cohérence à l'échelle du territoire.
7. Conduire les études préalables et la concertation nécessaires avec les collectivités pour le développement touristique du territoire.
8. Mettre en place tout service d'appui et/ou d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les collectivités du territoire dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme, d'habitat, d'aménagement, d'environnement, de tourisme, de patrimoine et culture, de services à la population et dans une perspective de mutualisation des moyens.
En particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement, les missions suivantes :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel, assistance réglementaire) en compatibilité avec le SCoT.
 - Dans le cadre d'une organisation territoriale des services, mise à disposition d'ingénierie en matière d'urbanisme (planification et application du droit des sols), habitat (PLH, OPAH...), aménagement.
 - Elaboration et mise à disposition d'outils d'observation du territoire, notamment via le SIG territorial.
9. En outre, le PETR Arlysère contribuera aux frais du secours hélicoptéré de la sécurité civile durant la période estivale (action portée jusqu'à la création d'Arlysère en 1999 par l'Association des Maires du bassin d'Albertville).

Le Conseil Syndical du PETR sera constitué des délégués élus par les Communautés de Communes membres. Chaque Communauté de Communes dispose d'au moins un siège et ne peut disposer de plus de la moitié des sièges : la Co.RAL disposera de 36 sièges, la CCHCS de 18 sièges, la CCB de 11 sièges et Com'Arly de 9 sièges.

Le PETR Arlysère sera doté :

- d'une Conférence des Maires qui sera réunie au moins une fois par an à laquelle le projet de territoire est soumis,
- d'un Conseil de Développement Territorial regroupant les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Ce Conseil de Développement sera lui aussi consulté sur les principales orientations du Pôle.

La répartition des contributions des collectivités adhérentes aux dépenses à caractère général est prévue comme suit : Co.RAL : 66 % ; CCHCS : 13 % ; CCB : 13 % ; Com'Arly : 8 %.

Comme le prévoit l'article L.5214-27, l'adhésion de la Communauté de Communes à ce Syndicat est subordonnée à l'accord des 2/3 des Conseils municipaux des Communes représentant la moitié de la population ou l'inverse (majorité qualifiée).

Il appartient donc à notre Commune de délibérer sur l'adhésion de la CCHCS au PETR Arlysère.

Thierry RANGONE souligne que c'est sûrement une phase transitoire avant la création d'une communauté d'agglomération. Ce PETR nécessitera une forte implication des élus qui seront désignés pour représenter la CCHCS. Alain FINA rebondit en soulignant que la charge de travail des élus est de plus en plus lourde tant en responsabilité qu'en temps de présence.

Laurent VERNAZ est dubitatif sur le « gain » pour une Commune comme Frontenex de ce PETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions) :

- approuve la création du PETR Arlysère au 1^{er} juillet 2015 et l'adhésion de la CCHCS à ce PETR Arlysère ;
- approuve les statuts du PETR Arlysère joints en annexe ;
- demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter la création du PETR Arlysère au 1^{er} juillet 2015.

Dissolution du Syndicat ARLYSÈRE

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune de FRONTENEX est membre du Syndicat Arlysère, Syndicat mixte à la carte, créé par arrêté préfectoral du 30 juin 1999, puis modifié par arrêtés préfectoraux du 3 novembre 2000, 23 mai 2002, 24 novembre 2003, 1^{er} février 2005, 11 octobre 2007, 17 février 2009, 26 février 2010 et 10 septembre 2012.

Ce Syndicat regroupe actuellement :

- les 4 Communautés de Communes du territoire : la Co.RAL, Communauté de Communes de la Région d'Albertville, la CCHCS, Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie, la CCB, Communauté de Communes du Beaufortain et Com'Arly, Communauté de Communes du Haut Val d'Arly,
- les 39 Communes du territoire : Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Frontenex, Flumet, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluze, La Bâthie, La Giattaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron, composant le premier collège, et le Département de la Savoie, composant le deuxième collège.

Il a pour objet :

- la préparation (animation, suivi des études préalables) des procédures territoriales contractuelles proposées notamment par le Département, la Région, l'Etat ou l'Europe,
- les réflexions prospectives et les actions d'intérêt territorial en vue de rationaliser l'organisation territoriale, dans un souci de cohérence, d'équité et de développement durable du territoire et afin de favoriser la mise en œuvre du SCoT Arlysère.

A ce titre, dans la continuité des travaux menés antérieurement et repris dans la proposition du territoire pour le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), le Syndicat assure également les missions ci-après :

- Contrats territoriaux :

Le Syndicat exerce en lieu et place des 4 Communautés de Communes du territoire l'approbation, l'animation, la mise en œuvre, le suivi des contrats territoriaux établis avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe (CTS, CDDRA, dispositifs thématiques tels que le PSADER, le PPT, le Contrat Stations Durables, EcoRandos...).

- Transport :

Le Syndicat exerce avec les collectivités Autorités Organisatrices de Transport (AOT) (Communes de Beaufort, Bonvillard, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Frontenex, Flumet, Grésy-sur-Isère, Hauteluce, La Giétaz, Montaille, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Plancherine, Queige, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Vital, Tournon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron, la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, et le Département de la Savoie) la compétence « transports », afin de :

- conduire les études préalables et la concertation nécessaires à un développement de l'offre de transports sur le territoire (transports collectifs, co-voiturage, modes doux, etc...),
- coordonner les services que les AOT en place organisent,
- préparer et mettre en place un système d'information aux usagers,
- préparer et mettre en place un système de tarification coordonnée et des titres de transport uniques ou unifiés.

- Développement économique :

Le Syndicat assure avec les collectivités membres du 1^{er} collège les missions suivantes liées au développement économique et commercial :

- coordination des politiques d'aménagement et de développement économique et commercial du territoire, en cohérence avec le SCoT Arlysère,
- travaux préparatoires en vue de la définition et du transfert de zones d'activité économique d'intérêt territorial.

- Services mutualisés et actions transversales :

Le Syndicat exerce en lieu et place des collectivités membres du 1^{er} collège la participation aux frais du secours hélicoptéré de la sécurité civile durant la période estivale (action portée jusqu'à la création d'Arlysère en 1999 par l'Association des Maires du bassin d'Albertville).

Vu la délibération précédente portant sur le principe de la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) sur le territoire d'Arlysère qui assurera l'ensemble de ces compétences à compter du 1^{er} juillet 2015 et l'adhésion de la Communauté de Communes, il convient d'engager la dissolution du Syndicat Arlysère.

Vu la délibération du 19 novembre 2014 du Syndicat Arlysère, il appartient à notre commune de se prononcer à son tour sur cette dissolution et sur ses conditions.

Les conditions de dissolution seront établies comme suit :

- Le personnel du Syndicat Arlysère sera transféré au PETR Arlysère à la création de ce dernier.
- L'ensemble de l'actif et du passif sera intégralement transféré au PETR Arlysère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions):

- se prononce favorablement sur la dissolution d'Arlysère au 30 juin 2015 ;
- se prononce favorablement sur les conditions de dissolution (transfert du personnel, de l'actif et du passif au PETR Arlysère) ;
- demande à M. le Préfet d'arrêter la dissolution d'Arlysère au 30 juin 2015 aux conditions ci-dessus.

ANIMATIONS

Retour sur l'animation de Noël 2014

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS fait un retour sur l'arrivée du Père Noël qui s'est tenue le samedi 13 décembre dernier dans le Parc de la Mairie. Elle remercie les élus de leur implication dans la réussite de cette journée (50 enfants pour l'animation bois, 500 crêpes concoctées...).

Elle indique que la date du 12 décembre 2015 a été bloquée pour la reconduction de cette manifestation à succès.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2014/2015 : versement des subventions n°3

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD - Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle l'attribution de subventions aux associations au titre des chèques associatifs et indiquera qu'il conviendra d'en attribuer une complémentaire de 45 € pour l'association ALBERTVILLE ESCALADE qui a délivré 1 chèque associatif. Il est évoqué de cadrer plus strictement les conditions d'attribution des chèques associatifs aux parents car il est de plus en plus complexe de récupérer les chèques en fin d'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 45 € à l'association ALBERTVILLE ESCALADE.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SIRS DE FRONTENEX

Nathalie BIBOLLET indique qu'outre des modifications de circuits et la préparation budgétaire 2015, l'organisation administrative du SIRS a évolué au 1^{er} janvier 2015 puisqu'en commun accord, ce sera Marlène HUGONNIER qui assurera le secrétariat général du SIRS en lieu et place de Sébastien GAUDET, qui restera toutefois secrétaire du SIRS pour assurer la continuité en cas de besoins.

FAYET

Jean-Paul GIRARD indique que le dossier de restructuration du réseau d'eau potable du SI des eaux du Fayet avance avec la mise en place d'un traitement de filtration de la source du Fayet qui se précise (ultrafiltration), le traitement de la source des Communaux et la fixation des différentes phases de renouvellement des conduites sur les 5 communes.

SI d'assainissement de la Région d'Albertville (SIARA)

Alain FINA fait un point sur l'évolution de la facture de l'assainissement durant ces dernières années et la projection sur les années futures.

Les hausses ont été liées à la réalisation d'opérations conséquentes (unité de traitement de Gilly...) et cela devrait demeurer pendant 2 à 3 ans.

Pour maintenir un niveau de recettes permettant au SIARA de financer ses investissements, et du fait de la diminution de la consommation d'eau moyenne des ménages ces dernières années, il est nécessaire d'augmenter le tarif.

Thierry RANGONE souligne qu'au moment de son élargissement, le SIARA a absorbé, sur demande des communes, un nombre important d'opérations de restructurations ou d'extensions de réseaux d'eaux usées nécessaires à mener.

Point sur le recensement de la population

Jean-Paul GIRARD fait un point sur la première semaine de recensement et rappelle la scission de la Commune en 4 secteurs et ainsi, 4 agents recenseurs (Mesdames BALSSA, CAPOGNA, IMBERTI et PONNET).

Après 8 jours de recensement, 68 % de la commune a été collectés, ce qui est très important et souligne l'implication des agents dans cette mission.

Retour sur la mise en place le 27 décembre 2014 d'un hébergement d'urgence

Monsieur Le Maire fait un point rapide sur l'hébergement d'urgence qui a été déclenché le 27 décembre et sur lequel une réunion se tiendra le 26 janvier.

Motion de soutien aux notaires

Jean-Paul GIRARD indique avoir été sollicité par les notaires de Grésy/Isère sur l'approbation d'une motion sur l'avenir de leur profession.

Après échanges sur la pertinence pour le Conseil Municipal de s'impliquer sur la réforme prévue, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour 1 / Contre 11 / Abstentions 4), refuse d'approuver cette motion.

- Monsieur Le Maire rappelle le repas des anciens le 22 février prochain et la nécessité de recueillir les inscriptions pour le 18 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 27 février 2015 à 19h15

Le Maire, **Jean-Paul GIRARD**

